



## Naturalisation de mon époux

Par **Abby12**, le **07/02/2020** à **21:02**

Bonjour,

Je me suis mariée il y a 5 mois, mais j'ai vécu 5 ans en Belgique, lors de cette période j'ai eu un problème avec l'Etat Français, problème qui m'a coûté un enregistrement dans mon casier judiciaire B1. J'ai déposé un visa d'entrée en France et je l'ai obtenu. Mon mari aimerait déposer une demande de naturalisation en novembre prochain. Est-ce que ma situation pourrait l'affecter ? Est-ce qu'il pourrait avoir un ajournement à cause de ma situation ? J'ai lu dans certains forums que l'Etat fait des enquêtes aussi sur l'épouse, donc j'aimerais savoir si cela lui causerait un problème et, si c'est le cas, qu'est ce qu'on devra faire ?

Je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **08/02/2020** à **06:59**

Bonjour,

Vous avez tout intérêt, votre époux et vous, à prendre un avocat spécialisé car, effectivement, votre inscription au casier judiciaire pourrait ressortir. Votre avocat saura alors quoi faire, quand et auprès de qui, cela vous évitera bien des hésitations ou de frapper aux mauvaises portes.